



NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 12

Présents : 10

Nombre de suffrages : 11

Date de convocation
18/08/2025

Délibération du conseil municipal Séance du 25 août 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 25 août, l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Pascal BORTOT.

Présents :

M. BLOT Dominique, M. BOEUF Alain, M. BORTOT Pascal, M. DE LA TOUR D'AUVERGNE Max, Mme GADY Sarah, Mme MARET Chantal, M. MONCHAUX Eric, Mme PEDRON Nathalie, Mme SORBIER Chloé, Mme TERRIER Sandra

Absents excusés : M. COUPECHOUX Franck (procuration BORTOT Pascal)

Absent : M. LUCOT Pierre

Secrétaire de séance : M. MONCHAUX Eric

Envoyé en préfecture le 26/08/2025

Reçu en préfecture le 26/08/2025

Publié le 26/08/2025

ID : 021-212105852-20250825-2025_25-DE



Objet : Demande de subvention au Conseil Départemental dans le cadre des amendes de police pour les projets d'aménagements sécuritaires de la route de Noiron et du Carrefour du Moulin (Délibération n° 2025-25)

Monsieur le Maire fait part, aux membres du conseil municipal, des rencontres avec les élus et le conseil départemental afin de réfléchir à des aménagements sécuritaires du carrefour RD 108k/RD31 et la sécurisation de l'entrée d'agglomération (côté ouest) ; les 2 routes formant l'intersection du carrefour sont des routes départementales, à savoir la D31 pour l'axe Bretenièrre – Saulon-la-Rue et la 108k allant à Fénay.

Vu les préconisations d'aménagements des services de la MICA adressées à la commune en juin 2024 et les différentes rencontres entre les élus et le Conseil Départemental.

Vu les devis présentés par l'entreprise NOIROT pour un montant de 114 883,00 € HT.

Vu le montant maximum subventionnable plafonné à 100 000 € HT.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- Approuve le projet d'aménagements sécuritaires de la route de Noiron et du Carrefour du Moulin pour un montant de 114 883,00 € H.T.
- Sollicite le concours du Conseil Départemental dans le cadre du dispositif des amendes de Police Côte d'Or.
- Définit le plan de financement suivant :

Aide concernée	Sollicitée ou déjà attribuée	Montant de la dépense éligible	Pourcentage	Montant de l'aide
CD – Amendes de police	Sollicitée	100 000,00 €	30 %	30 000,00 €
CD – Voirie communale	Sollicitée	100 000,00 €	25 %	25 000,00 €
TOTAL DES AIDES			75 %	55 000,00 €
Autofinancement			25 %	59 883,00 €

Précise que les dépenses sont inscrites à la section investissement du budget de la commune.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Saulon-la-Chapelle

Le Maire, Pascal BORTOT

